BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2423

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

840 637 383 RCS Evry.
QUANTEL TECHNOLOGIES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1752692.00 EUR.
Adresse : 15, Rue du Zéphyr, 91140 Villejust.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE QUANTEL TECHNOLOGIES (SOCIETE ABSORBEE) PAR LUMIBIRD (SOCIETE ABSORBANTE) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 novembre 2026, La société LUMIBIRD, société anonyme au capital de 22.466.882 euros dont le siège social est situé 2, rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, et qui est immatriculée au RCS de SAINT BRIEUC sous le numéro 970 202 719, et La société QUANTEL TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.752.692 euros dont le siège social est situé 15, rue du Zéphyr, 91140 Villejust, et qui est immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro 840 637 383, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société QUANTEL TECHNOLOGIES par la société LUMIBIRD. En conséquence seraient transférés à la société LUMIBIRD, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous le régime de l'article L.236-11 du Code de commerce, tous les éléments d'actifs et de passif, droits, valeurs et obligations qui constituent le patrimoine de la société QUANTEL TECHNOLOGIES, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actifs et de passif résultant des opérations faites depuis le 1er janvier 2026, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion est prévue, d'un point de vue comptable et fiscal, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2026 Évaluation de l'actif et du passif de QUANTEL TECHNOLOGIES dont la transmission est prévue : •Montant de l'actif : 24 984 876 € •Montant du passif 22 076 516 € Absence d'augmentation de capital de LUMIBIRD et de rapport d'échange La société LUMIBIRD, absorbante, détenant en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société QUANTEL TECHNOLOGIES, absorbée, depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, l'opération de fusion-absorption est soumise à un régime simplifié, conformément à l'article L.236-11, al. 1 du Code de commerce. Cette opération se traduisant par la fusion-absorption d'une société filiale détenue en totalité par sa société mère, il ne sera pas procédé par la société absorbante à une augmentation de son capital social, et il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société absorbante contre des titres de la société absorbée, de sorte qu'il n'a pas été établi de rapport d'échange, et ce conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce. Montant de la prime de fusion : 1 144 458 € Dépôt du traité de fusion : Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du

Code de Commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé : -au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC au nom de la société LUMIBIRD le 17 novembre 2026 et -au Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY au nom de la société QUANTEL TECHNOLOGIES le 16 novembre 2026. Les oppositions doivent être portées devant le Tribunal de Commerce de la société concernée dans un délai de 30 jours à compter de cette publication. Pour avis.

